

Ville de Poitiers
Direction Générale Espace public
Direction Voirie
Centre d'activité Occupation Domaine public

**DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
DANS LE CADRE D'UN DÉMÉNAGEMENT**

Article L 2122-1 du code général des propriétés des personnes publiques

Votre demande doit impérativement être déposée au minimum dix jours ouvrés (sauf samedi, dimanche et jour férié) avant la date du déménagement.

LE DEMANDEUR :

Mme M. Prénom et NOM :

Pour les entreprises, raison sociale et le cas échéant appellation commerciale :

Ce déménagement est réalisé pour le compte de :

Adresse :

Code postal : _ _ _ _ _ Commune :

Téléphone (numéro où la personne peut être jointe à tout moment) : _ _ _ _ _

Courriel :

LIEU DU DÉMÉNAGEMENT :

DATE DU DÉMÉNAGEMENT (jour/mois/année) : _ _ _ _ _ Horaires :

SI VEHICULE PERSONNEL (plaque d'immatriculation) :

LES MODALITÉS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC :

Stationnement d'un véhicule ou d'un camion de déménagement.

TONNAGE : Maximum 3.5 tonnes pour le centre-ville
 Maximum 7.5 tonnes sur les boulevards et en périphérie

Installation de matériels à préciser (ex : monte-meubles) :

Installation des panneaux réglementaires par les services de Ville (**uniquement si l'adresse du déménagement se situe hors Poitiers**)

Je demande l'autorisation d'occuper temporairement le domaine public selon les modalités indiquées ci-dessus.

J'ai bien noté :

- **Que je devrai mettre en place les panneaux règlementaires 48 heures avant le déménagement, en application du code de la route, et que ces panneaux sont à retirer au parking de la Gare Toumaï, 52 boulevard du Grand Cerf, auprès du Chef de Parc avec l'arrêté municipal signé.**
- **Que je devrai payer le montant de la redevance de stationnement due (paiement à l'horodateur).**

Fait à :

Le :

Prénom, NOM :

Signature :

CADRE RÉSERVÉ A L'ADMINISTRATION :

Observations :

Toutes informations recueillies dans ce formulaire font l'objet d'un enregistrement sur support informatique à l'usage exclusif de la Ville de Poitiers pour l'accomplissement de ses missions d'instruction et de suivi des demandes d'occupation temporaire du domaine public, en application du code général de la propriété des personnes publiques. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles vous concernant. Ce droit s'exerce par demande écrite adressée à Hôtel de Ville – Direction Voirie – CS 10569 - 86021 POITIERS Cedex.